

Assemblée générale annuelle
Dimanche, le 11 mars 2012, 9h30
Resto-Pub Ryna
4300 boul. de la Rive-Sud, Lévis

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Acceptation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale tenue le 13 mars 2011
5. Présentation et approbation du rapport annuel du Conseil d'administration
6. Rapport des finances pour 2011 et prévisions budgétaires pour 2012
7. Projets en cours
8. Ratification des gestes et actes posés par le Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale
9. Élection des membres du Conseil d'administration
En cours de mandat : André Arsenault, André Duchesne, Denise Germain, Suzanne Gosselin (termine le mandat de François Gagnon)
Sortants et rééligibles : Karole Labrie, Daniel Mercier, Jean-Claude Nadeau
A combler : deux postes

Extrait des règlements généraux des Amis du Boisé de l'Auberivière
Art 3.02 Sens d'éligibilité. Seuls peuvent être administrateurs les membres individuels de la corporation, à l'exception des personnes de moins de dix-huit ans, des faibles d'esprit et des faillis non libérés.

Art 3.03 Élection. Les administrateurs sont élus à la majorité simple des voix exprimées lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la corporation. La mise en nomination des candidats doit se faire par proposition lors de l'assemblée générale annuelle.

10. Petites annonces
11. Période de questions
12. Prix de présence
13. Levée de l'assemblée